



Ambassade de Madagascar
en Suisse

Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations
Unies et des Institutions Spécialisées à Genève et à Vienne

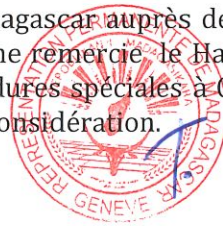
N° 22-090/RP/GNV/DH/Eau&Assainissement

URGENT

NOTE VERBALE

La Mission Permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève et à Vienne présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme-Service des procédures spéciales à Genève et, se référant à Sa note verbale portant la référence OL MDG 1/2022 en date du 10 février 2022 relatives à des informations reçues par le Rapporteur Spécial sur les droits à l'eau potable et l'assainissement concernant le cadre légal et les politiques d'eau pour les personnes incapables de payer et l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population en situation de vulnérabilité, en particulier dans le contexte de la COVID-19, a l'honneur de L'informer que les départements techniques soumettront incessamment sous peu leurs réponses. En effet, suite à un récent remaniement ministériel, des changements au sein de diverses structures ont été effectués.

La Mission Permanente de la République de Madagascar auprès de l'Office des Nations Unies et des Institutions Spécialisées à Genève et à Vienne remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme-Service des procédures spéciales à Genève et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération.



Genève, le **05 avril 2022**

Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Service des Procédures Spéciales
Palais de Nations
1211 Genève 10,
e-mail : registry@ohchr.org